

FORMATIONS

VOTRE LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue !

Vous participez à une formation proposée par l'URIOPSS Occitanie et nous vous en remercions. Pour faciliter votre accueil, vous trouverez ci-après une présentation de notre association et de notre service formation ainsi que les informations pratiques qui vous assureront un accompagnement de qualité.

Organisme de formation depuis 1980, l'URIOPSS Occitanie s'attache à préserver l'implication dans le développement de la vie associative, et plus particulièrement auprès des structures du secteur sanitaire, social et médico-social adhérentes ou non-adhérentes à notre Union autour de valeurs essentielles à défendre : la **promotion de la vie associative**, le **développement des compétences** de ses acteurs, bénévoles et professionnels, la **transversalité** du champ social.

Pour construire ensemble des actions de formation répondant à vos projets !

L'URIOPSS Occitanie accompagne de manière efficiente, les associations de solidarité dans la mise en œuvre et l'aboutissement de leurs projets. **La formation professionnelle continue en est une dimension** ; assurant à leurs salariés et employeurs, le développement de compétences nécessaires à la réussite de ces projets au service des personnes accompagnées.

L'activité de formation de l'Uriopss Occitanie en quelques chiffres, en 2023

- ➔ 1148 stagiaires – INTER 215 – INTRA 933
- ➔ 203 jours de formation – sessions INTER (39 jours) – sessions INTRA (134 jours)
- ➔ 10900 heures stagiaires (INTER et INTRA)

Etes-vous satisfaits des sessions INTER auxquelles vous avez assisté ?

Votre note de satisfaction globale est de 4.6/5 au 31.12.2023 (sur les avis exprimés)

Etes-vous satisfaits des sessions INTRA auxquelles vous avez assisté ?

Votre note de satisfaction globale est de 4.5/5 au 31.12.2023 (sur les avis exprimés)

NOS ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au quotidien, pour l'ensemble des accompagnements qu'elle assure, dont la formation, l'URIOPSS Occitanie s'engage notamment à :

- Transmettre les valeurs du réseau Uniopss-Uriopss : Primauté de la personne, Non lucrativité, Solidarité, Egalité dans l'accès aux droits, Participation de tous à la vie de la société ;
- Participer à la professionnalisation des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire en permettant aux salariés d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles au service des personnes accompagnées ;
- Faciliter l'accès à la formation sur le territoire régional et développer une offre de proximité ;
- Proposer une offre de formation adaptée aux réalités et aux valeurs du secteur non lucratif (contenus de formation, tarifs, méthodes pédagogiques, etc.) ;
- Traduire en pratiques professionnelles les évolutions législatives et réglementaires.

NOTRE OFFRE DE FORMATION

- **Formations Inter établissements** : les sessions de formations sont planifiées à partir d'un catalogue annuel d'actions de formations. Les sessions sont assurées soit par l'équipe technique soit par des intervenants extérieurs et ont lieu dans nos locaux. Cette formule rassemble des stagiaires de différents établissements et favorise le partage d'expérience.
- **Des sessions Inter délocalisées** peuvent également être envisagées répondant aux attentes de structures sur un même territoire ou ayant les mêmes besoins.
- **Formations intra établissement** : les sessions de formation sont organisées selon les besoins de l'établissement. La formation se déroule au sein de l'organisme, son contenu est ciblé et personnalisé répondant à ses problématiques. Notre service formation assure l'ingénierie des demandes individuelles afin d'apporter une réponse sur mesure aux besoins exprimés.
- **Formations intra association** : les sessions de formation sont organisées selon les besoins de l'association. La formation se déroule au sein d'un établissement et développe un programme de formation adapté, élaboré entre l'association, le formateur et l'URIOPSS. Notre service formation assure l'ingénierie des demandes individuelles afin d'apporter une réponse sur mesure aux besoins exprimés.

Fortement impactée par la crise sanitaire survenue en 2020/2021, notre activité de formation a rapidement basculé vers un format distancié. Parce que se former mobilise du temps et de l'énergie, le distancié insufflé la souplesse nécessaire pour faciliter le parcours pédagogique et soutenir le projet professionnel des stagiaires en formation. La digitalisation de certaines de nos formations – via la plateforme d'apprentissage E Campus – permet, non seulement de garantir une continuité d'activité, mais aussi d'accompagner en douceur la transformation numérique des organisations de notre secteur.

NOS INTERVENANTS

L'URIOPSS dispose d'une **équipe de formateurs qualifiés et expérimentés** composée de conseillers techniques spécialisés dans les différents domaines du secteur : Gestion-tarifcation, Vie associative, Droit social et ressources humaines, Personnes en situation de handicap et Personnes âgées.

Laëtitia COURTIN & Anne DUMUIS, conseillères techniques Droit social - RH - Service civique

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique Politiques de l'autonomie – Handicap et numérique

Angélique THERON, conseillère technique Politiques de l'autonomie – Grand âge et Aide à domicile

Adrien NIETO, conseiller technique Règlementation - Tarification - Gestion - Santé – Droit des Associations

Nam Phuong LACROIX, conseillère technique Projet – Evaluation – Qualité

Nolwenn RIVIERE, conseillère technique Enfance & Protection de l'enfance – Lutte contre les exclusions

De nombreux formateurs externes, pour certains anciens salariés de notre réseau, choisis pour leur expertise et leur capacité à transmettre les valeurs de notre réseau, assurent également des formations. Tous ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux. Les situations d'apprentissage sont construites sur-mesure par le formateur et sont inspirées de pratiques professionnelles authentiques. Les outils et supports pédagogiques sont construits de manière à ce qu'ils soient contextualisés et correspondent à l'environnement professionnel des stagiaires.

LES EVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées à différents moments du parcours pédagogique :

- Un auto-positionnement en amont de formation permet de connaître les connaissances du stagiaire sur la matière et d'affiner ses attentes
- En cours de formation, une évaluation des acquis intervient tout au long de l'action, par oral, par questionnaire ou autre modalité, qui permet au formateur de situer la progression du stagiaire
- Une évaluation de l'action de formation **à chaud** (en fin de formation) et **à froid** (2 à 6 mois après la formation) relève la satisfaction globale du stagiaires et les possibles axes d'amélioration. Un questionnaire adressé au commanditaire d'une formation évalue par ailleurs sa satisfaction globale. Le formateur remplit également un **questionnaire d'évaluation** ; celui-ci décrit l'adéquation des contenus pédagogiques délivrés avec les objectifs de la formation et les attentes des stagiaires (analyse des écarts, atteinte des objectifs, ...).

L'ORGANISATION LOGISTIQUE DES FORMATIONS

L'URIOPSS Occitanie dispense des sessions de formation sur **Montpellier**, sur Toulouse ou sur site (dans les locaux de l'organisme commanditaire).

Un café d'accueil est proposé au début de chaque session. Un lieu de restauration est indiqué aux stagiaires lors de la pause déjeuner, ce dernier restant à la charge du stagiaire.

Les salles de formation sont pourvues de climatisation et d'un accès à internet (Wi-fi ou filaire) ainsi que des matériels suivants : vidéoprojecteur et visio-conférence, paperboard.

Toutes les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un référent handicap peut vous accompagner dans l'organisation d'une formation à destination de personnes en situation de handicap.

Pour accéder à nos locaux sur **MONTPELLIER**
(420 Allée Henri II de Montmorency)

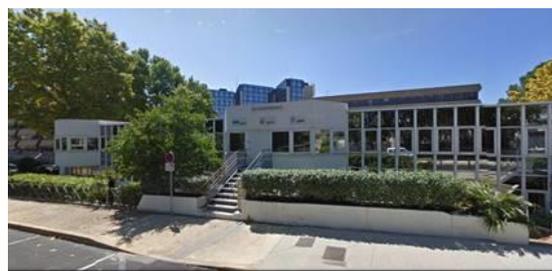
Accès par l'autoroute A9 et le périphérique A709 - sortie Montpellier Centre

Accès Tramway - Ligne 1 arrété Léon Blum - Traverser le Boulevard d'Antigone, dépasser les Halles Jacques Cœur, continuer en direction du Lycée Mermoz, prendre à gauche et remonter sur 100m.

Parking payant le long de l'Allée Henri II de Montmorency ou Parking Polygone (au rond-point en haut de l'Allée) ou Parking Antigone

Pour accéder aux locaux de l'URIOPSS Occitanie

<https://goo.gl/maps/LHU4tYCXdHR2>



Notre salle de formation sur Montpellier

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Anne-Françoise Heude, chargée de formation (programmation, suivi administratif et pédagogique, démarche qualité de l'OF) af.heude@uriopss-occitanie.fr / formation@uriopss-occitanie.fr

Audrey Amiet, assistante administrative - suivi comptable a.amiet@uriopss-occitanie.fr

Ludovic Mariotti, conseiller technique Autonomie/Handicap - référent handicap

URIOPSS Occitanie

Union Régionale Interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

420 Allée Henri II de Montmorency CS 19554 34961 MONTPELLIER Cedex 2 ☎ 04 67 52 51 29

✉ formation@uriopss-occitanie.fr 🌐 www.uriopss-occitanie.fr

Numéro de déclaration d'activité : 91 34 00139 34 - N° SIRET : 776 060 451 000 49

N'hésitez pas à nous contacter !

Confidentialité et respect du RGPD

Notre organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel elle est tenue, les informations de toutes natures relatives aux activités, à

l'organisation et au personnel des acteurs associatifs en formation, que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître. Conformément au RGPD, tout stagiaire en formation dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en nous envoyant un mail à formation@uriopss-occitanie.fr ou par voie postale au 420 Allée Henri II de Montmorency CS 19554

34961 MONTPELLIER Cedex 2

DEVELOPPER LA QUALITE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Le réseau Uniopss-Uriopss s'est engagé depuis l'année 2016 dans une **démarche de modernisation et d'amélioration continue du service rendu à l'adhérent**. Porté par une ambition qui met l'accent sur la qualité des services proposés, le réseau Uniopss-Uriopss affirme une volonté permanente de prise en compte de la satisfaction de tous les bénéficiaires de ses formations : stagiaires, employeurs, associations et toutes les autres parties prenantes.

L'Uriopss Occitanie a été référencée en juin 2017 par de nombreux financeurs sur la plateforme nationale Data-dock.fr en tant qu'organisme de formation ayant satisfait aux 21 critères de qualité imposés par le décret du 30 juin 2015.

Cette démarche qualité se traduit tout au long du processus de formation et vise à faciliter les démarches administratives et l'accueil des stagiaires, maintenir l'implication des formateurs à travers leur propre formation professionnelle continue, intégrer davantage le bénéfice des évaluations dans l'offre de formation, communiquer de manière efficiente sur notre offre de formation dans notre proposition globale d'accompagnement.

L'URIOPSS Occitanie franchit une nouvelle étape ; nos actions de formations sont certifiées QUALIOPi !



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

Mise en place par le Ministère du Travail, la **marque "Qualiopi"**, garantit la qualité des actions de formation. **L'Uriopss Occitanie a obtenu la certification "Qualiopi" le 28 décembre 2020 à la suite d'un audit qualité réalisé par le Bureau Veritas.**

Cette certification qualité, plus exigeante, sera un gage de fiabilité, d'efficience et de reconnaissance pour nos participant.es, nos structures et nos financeurs.

MODALITES D'INSCRIPTION & DEROULEMENT DU STAGE

L'une de nos formations INTER vous intéresse, vous souhaitez y participer, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet www.uriopss-occitanie.fr en rubrique **Formation**, et de compléter le formulaire d'inscription en ligne en précisant la(les) formation(s) de votre choix, dans la limite des places disponibles. Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Occitanie a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part par mail formation@uriopss-occitanie.fr. Votre référent handicap : Ludovic MARIOTTI.

A réception d'une inscription, une confirmation vous sera retournée, comprenant les **conditions générales de vente et le règlement intérieur de notre service formation**.

Une dizaine de jours avant la tenue de la formation sont adressées une **convention de stage nominative** – incluant le programme - à nous retourner, dûment complétée et signée, accompagnée de son règlement, ainsi qu'une **convocation** reprenant les modalités pratiques du stage. Faute d'un nombre suffisant d'inscrits, l'URIOPSS Occitanie se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session conformément aux conditions générales de vente.

Les stagiaires reçoivent – en amont ou le jour même - un dossier participant comprenant notamment le présent livret d'accueil, les documents remis par le formateur – ceux-ci peuvent aussi être remis sous format électronique ou adressés ultérieurement par mail.

Toute absence devra être justifiée par écrit dans les meilleurs délais, à défaut, l'URIOPSS Occitanie se réserve le droit de facturer **des frais de dossier** à hauteur de 50% du coût total de la formation. Dans le cas d'une annulation la veille ou le jour même du stage, celle-ci devra être confirmée par écrit et l'URIOPSS Occitanie retiendra **la totalité du coût de la formation**.

Une journée de formation dure 7 heures, de 9h00 à 17h00, sauf indication spécifique sur le programme ou mail de convocation.

Notre règlement intérieur s'applique aux stagiaires suivant une formation dispensée par l'URIOPSS Occitanie à l'intérieur de ses locaux situés à Montpellier [420 Allée Henri II de Montmorency]. Il ne se substitue pas à celui d'autres locaux vous accueillant lors de nos formations, que le stagiaire s'engage également à respecter.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront amenés à émarger une **feuille de présence**, à compléter un premier **questionnaire d'évaluation** et recevront un **certificat de réalisation** attestant de leur participation.

Une facture ou une facture acquittée (sur demande) seront adressées au stagiaire ou à son employeur post-formation. Toute prise en charge par un OPCO devra être signalée avant la formation, à défaut, la facture sera transmise à l'employeur et à régler dans les 30 jours suivant la formation.